

## Séance du Conseil général de la Commune de Marly du 02 juin 2021

### Questions sur les impacts de la Route Marly-Matran sur la commune

---

#### **Développement**

Le 11 décembre 2020, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) du canton de Fribourg a mis à l'enquête publique la construction d'une nouvelle route cantonale entre Marly et Hauterive (FR) (dite "route Marly-Matran").

D'une longueur de 3.5 km, prévoyant 2 ponts, 2 ponceaux et 3 rond-points avec une charge de trafic à l'horizon projeté de 17'900 véh./j. cette route doit se raccorder au virage de la Crausaz, traverser les champs de Chésalles, pour aboutir de l'autre côté, au virage de Grangeneuve/Châtillon.

Si elle se fait, cette route aura un impact important sur la vie du village. Il est notamment prévu dans le rapport d'impact du projet routier une augmentation de plus de 32% du trafic sur la route des Préalpes et tout autant sur la route de la Gruyère, qui passe à proximité de l'école de Marly-Cité, par rapport à une situation sans la route Marly-Matran.

Cette nouvelle route cantonale impliquera de nombreux réaménagements à charge de la commune, lesquels auront un impact financier certain.

#### **Questions :**

A cet égard, les signataires posent les questions suivantes au Conseil communal :

- Dans le cas d'une réalisation de la route Marly-Matran, quels vont être les aménagements nécessaires afin de faire face à l'augmentation du trafic induite par ce nouvel axe ?
- Quel serait l'impact financier de ces aménagements ?
- Est-ce que ces coûts ont été considérés dans la planification financière? Si oui, dans quelle mesure ?
- Selon le rapport technique du projet routier, la commune de Marly souhaite raccorder le hameau de Chésalles à son réseau d'eau potable. Elle compte ainsi profiter du projet Marly-Matran pour intégrer une conduite d'eau édilitaire dans l'accotement du nouvel axe routier. Ce projet est-il toujours prévu et ses coûts planifiés, pour les deux variantes, soit avec ou sans route Marly-Matran ?
- Selon le rapport d'impact sur l'environnement du projet routier, la route de Chésalles subira une forte diminution de trafic (env. -5'000 véh./j.). Afin de s'assurer que ces valeurs-cibles seront atteintes, le rapport d'impact annonce que des mesures de modération du trafic seront nécessaires, sur cet axe. Les coûts d'une telle planification ainsi que la réalisation de ces mesures sont-ils planifiés par les finances communales, si à charge de la Commune ?

Ces questions sont initiées par : Bertrand Späth, Marie Davet, Claudia Späth, Eric Bugnon, Sarah Jacquet, Boris Giacobbo